



## Eddy Khaldi : place et avenir de l'enseignement privé

**Eddy KHALDI est co-auteur de « Main basse sur l'École publique » (2008). Il a accepté de répondre aux questions de Serge VALLET (SNPEFP-CGT) pour le journal Trait d'Union.**

**Serge Vallet : Dans vos écrits, vous dénoncez le fonctionnement du MEN, qui laisserait trop de place aux établissements privés. Pensez-vous réellement que les 2 réseaux (public et privé) soient « concurrents », plutôt que « complémentaires » ?**

Eddy Khaldi : On ne peut se limiter à une comparaison des mérites présumés du public et du privé. Il n'y a pas de réussite uniforme, globale propre à l'un ou l'autre secteur. Il y a des établissements publics très différents entre eux et pareillement pour le privé. La question scolaire a d'abord et avant tout, pour objet un système pluriel qui perdure pour des raisons idéologiques ou mercantiles. Ceux qui prétendent le contraire s'inscrivent souvent dans des logiques inavouées, marchandes, libérales ou cléricales. La privatisation, revendiquée en Grande Bretagne par exemple, est chez nous dissimulée à dessein.

Alors que la puissance publique n'a de compétence que pour le service public d'éducation, la rigueur redoublée (1) que l'on impose à l'école publique laïque n'a d'égale que les faveurs complices (2) concédées à l'école privée. Cette

distorsion de traitement s'inscrit dans un processus de concurrence redoublée.

Les établissements catholiques par leur gestion financière, leur administration, leur recrutement des élèves et des enseignants sont organisés sur le modèle de l'entreprise et se présentent en contre-modèle du service public. Et l'enseignement catholique se pose à présent en exemple et n'hésite plus, aujourd'hui, à inciter le gouvernement à mettre, sous contrat, les établissements publics, à l'image de ses propres structures. Pour y parvenir, les responsables de l'enseignement catholique, sans l'ombre d'un scrupule, n'hésitent pas à mêler leur voix au concert de critiques qui ont trouvé dans l'école publique une tête de turc.

Ce faisant, l'enseignement catholique profite d'une concurrence faussée, car au-delà des charges obligatoires, il engrange des subventions facultatives voire interdites.

On finit par occulter les finalités de chaque type d'enseignement pour mieux les confondre. On amalgame ainsi entreprise privée et Institution publique. La puissance publique n'a pour le privé, au nom du respect de

son libre choix, que des charges obligatoires sans disposer d'aucune compétence. Le financement résulte de l'obligation d'organiser une école ouverte à toutes et tous répondant à l'intérêt général.

L'opinion finit par s'habituer à une approche consumériste, au point de ne plus voir ce qu'elle a d'inapproprié, avec deux systèmes concurrents, entretenus tous deux par un seul et même Ministère de l'Education nationale avec des compétences pour l'un et exclusivement des charges pour l'autre.



(1) Suppression de la carte scolaire ; mastérisation de la formation et suppression des IUFM ; moins deux heures en primaire ; suppression de la scolarisation à deux ans ; suppression des rased ; loi LRU autonomie des Universités ; suppression de 80 000 emplois- gel des salaires....

(2) Les jardins d'éveil catholiques ; contractualisation avec l'enseignement supérieur privé FESIC et UDESCA augmentation des financements publics ; renforcement des CFP qui veulent aussi former les enseignants du public - accord Vatican Kouchner : FORMIRIS qui s'est chargé de cet enseignement initial ; plan banlieue pour le privé investissement et postes ; loi Carle financement du privé hors commune sans accord préalable de la commune de résidence ; suppression de postes dans en nombre moindre dans le privé et amendement Carle pour surajouter des postes ; projet d'exonération de la taxe foncière pour les établissements privés ; projet de mutualisation des moyens au profit du privé Rapport Carrez ; déclaration d'utilité publique pour deux Fondations (Saint Matthieu et Pour l'école) pour défiscaliser les dons ....



**S.V. : Concrètement, dans les relations entre les établissements publics et privés, quelle évolution de l'Education Nationale souhaitez-vous ?**

E.K. : L'avenir de l'école publique laïque appartient à la représentation nationale. **Le devenir de cette institution** exige un travail de réflexion et d'action des élus locaux et nationaux, des enseignants et non enseignants, des parents et citoyens qui contribuent avec leurs organisations respectives, à faire vivre l'école publique laïque. Seule cette école, dans son indispensable mission d'éducation, peut assurer le vivre ensemble et la cohésion sociale indépendamment de l'origine sociale, culturelle, religieuse ou autre... de ses membres. L'avenir durable de notre pays se fonde sur la qualité de cet enseignement et de l'investissement que l'Etat consacre à ce maillon essentiel du devenir à long terme de la nation.

Les largesses de l'Etat distribuent au nom d'une pseudo « parité », toujours plus de deniers publics à l'école prétendue « libre » qui ne parvient pas à s'assumer sans son concours. Cependant, l'enseignement privé refuse, catégoriquement, au nom de sa sacrosainte « liberté », d'endosser en contrepartie les missions assumées par le service public d'éducation.

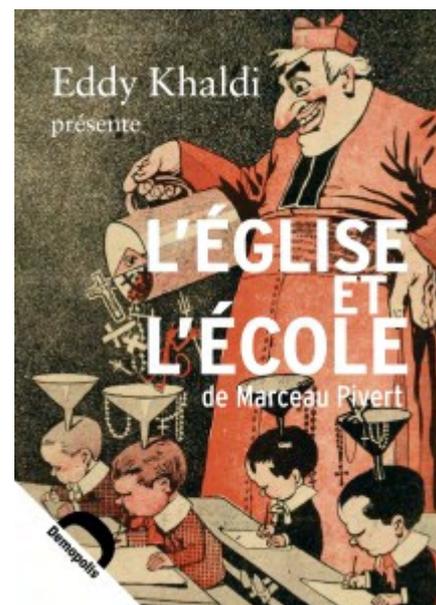
Dans le privé c'est l'organisme de gestion de l'établissement ou la tutelle ecclésiastique qui définit la politique menée par **l'entreprise d'éducation**. Les établissements privés sous contrat, presque exclusivement catholiques, sont souvent présentés comme « libres

» et « autonomes ». En fait, ils sont muselés par un nombre impressionnant de structures privées para-administratives, fortes de quelques milliers d'agents... À titre d'exemple, la seule direction diocésaine de Vendée emploie près de 50 personnes, sans compter les structures académiques et régionales !

Ceux qui ne cessent de présenter l'enseignement public comme une structure rigide et l'enseignement privé contractuel comme original, moderne, pluraliste, divers, en un mot, libre, s'adonnent à une publicité mensongère. La sempiternelle « lourdeur administrative » attribuée au seul enseignement public, se retrouve bel et bien au cœur de l'enseignement privé sous contrat. Ce dernier est supposé géré par les services de l'Etat, mais en réalité il supporte de surcroît le doublage administratif que fait peser sur lui la tutelle de l'évêque par directeur diocésain interposé. Une toile d'araignée très complexe et coûteuse...

**S.V. : Le SNPEFP-CGT milite depuis ses origines pour l'intégration des établissements privés sous contrat dans l'enseignement public et la fonctionnarisation de tous les personnels dans un grand service public de l'Education Nationale. Comment jugez-vous ces objectifs ?**

E.K. : « Convaincre sans contraindre » annonçait le 1<sup>er</sup> mai 1981 François Mitterrand pour réaliser sa 90<sup>ème</sup> proposition de mise en place d'un « Service public unifié de l'Education nationale » (Spulen). Comme vous, les personnels y étaient très majoritairement favorables. Mais Mitterrand n'a pas voulu convaincre



la hiérarchie catholique demeurée maîtresse du pouvoir de décision et qui, le temps d'une guerre scolaire, avait provisoirement mis en avant les parents au nom de « leur libre choix ». Cette posture de circonstance a bien été oubliée, comme le confirme le secrétaire de la Congrégation pour l'éducation catholique du Vatican, le cardinal français Jean-Louis Brugues : **« l'école est un point crucial pour notre mission »**. "Les parents y sont des clients plus que des acteurs de la communauté éducative, trop exclusivement attachés à la réussite scolaire" remarque le secrétaire général de l'enseignement catholique.

La loi rend théoriquement possible l'intégration des établissements privés sous contrat dans l'enseignement public et la fonctionnarisation des personnels. Les établissements privés sont des entités juridiques indépendantes qui seuls sont habilités à passer contrat avec l'Etat. Or le secrétaire général de l'enseignement catholique, maître du réseau, interpose sa tutelle illégalement. C'est, de fait, un concordat scolaire qui n'a aucune base juridique. La liberté des établissements est illégalement confisquée.

.../...



## Eddy Khaldi : place et avenir de l'enseignement privé (suite)

Le gouvernement de 1981, n'a ni convaincu ni contraint. Faut-il contraindre ?

On est de fait, en train d'appliquer aujourd'hui, ce que Guy Bourgeois, ex président de « Créateurs d'écoles » préconisait en 2002 : « *Un contrat global et unique (logique de recentralisation) entre le ministère et le Secrétariat général de l'enseignement catholique pour toutes les écoles (...). Cela maintiendrait un fort clivage entre enseignement public et privé et les mettrait franchement en concurrence.* ». La hiérarchie catholique a resserré sa mise sur le réseau de l'enseignement catholique, il ne s'agit plus d'une simple tutelle organisée autour d'une commission épiscopale (1). La hiérarchie continue à « renforcer la logique de l'Institution », à tous les niveaux de territorialité. Un renforcement illégitime et illégal dès lors que, comme on l'a rappelé, seuls les établissements passent contrat avec l'Etat. L'« Enseignement catholique » est désormais un service assujéti à la conférence des évêques.

Un véritable contre-pouvoir ecclésial vis-à-vis de l'Etat s'est ainsi installé, par effraction dans le champ institutionnel, alors qu'aucune loi ne reconnaît au secrétaire général de l'enseignement catholique, aux directeurs diocésains et à leurs différentes structures le droit de s'arroger un pouvoir pseudo-administratif et d'interférer dans les contrats de droit public en lieu et place des responsables d'établissements privés, chefs d'établissement, organismes de

gestion d'établissement ou propriétaires .

**S.V. : L'enseignement public a-t-il les moyens d'absorber l'ensemble des élèves des établissements privés si tel était le choix des familles ?**

E.K. : Il faut rappeler les dernières données statistiques récemment publiées par les services du ministère de l'Education nationale : 11,7 % des collèges privés ont moins de 100 élèves et seulement 0.9% dans le public. Et aussi, 43,3 % des lycées professionnels privés ont moins de 100 élèves, et 0.8% dans le public. De plus, 16,9 % des lycées privés ont moins de 100 élèves et 0.3% en public. Ces sous-effectifs du privé auraient, dans le public, conduit à la fermeture d'établissements. La justice sociale et la rigueur budgétaire devraient pourtant conduire à la suppression de classes et d'établissements privés. Non seulement ce n'est pas le cas, mais, tout au contraire, de nouveaux contrats sont accordés, tandis que l'enseignement catholique continue de demander l'aumône aux collectivités publiques. Ce dualisme dès la maternelle, voire dès le jardin d'éveil, a un surcoût qui porte préjudice à l'ensemble de la population scolaire, et plus encore en période de crise. Par exemple, dans le petit département de l'Aveyron, selon une étude de collègues enseignants, 144 postes seraient économisés pour l'enseignement du premier degré si, tous les élèves se retrouvaient ensemble, sur les bancs d'une même école, l'école publique laïque. De plus si pour assurer des remplacements ou encadrer des activités complémentaires on

affectait un demi ou un poste supplémentaire en fonction de la taille de l'école on gagnerait encore 80 postes en améliorant le service pour l'ensemble de la population scolaire.

On voit donc, qu'une grande partie des 17% que représente l'enseignement privé peuvent être absorbés par l'enseignement public existant en permettant d'économiser et de redistribuer des moyens qui pourraient servir à tous.

**S.V. : La période qui arrive sera marquée par la campagne pour les élections présidentielles. Pensez-vous que les partis politiques doivent se saisir de cette question, et la « nationalisation des établissements privés », qui a échoué en 1984, pourrait-elle revenir au programme de partis politiques ?**

E.K. : Le pluralisme scolaire : une affaire explosive, jusqu'à ce jour, jamais tranchée... « *Ni les partis de gauche, ni même d'extrême gauche ne proposent de toucher à cet «équilibre»... « Et, tout en dénonçant abstraitement l'emprise du marché sur l'éducation, entretiennent un silence religieux sur la question de l'école privée »* déplore Philippe Meirieu (2).



(1) Cette mission incombait à la Commission épiscopale du monde scolaire et universitaire (CEMSU), qui encadrait l'enseignement catholique.

(2) Philippe Meirieu, « *Nous mettrons nos enfants à l'école publique* » (éditions Mille et une Nuit, 2004).



## Les commentaires du SNPEFP-CGT

Mais, faut-il continuer à financer sur fonds publics cette communautarisation de l'espace scolaire et l'élargir demain à de nouveaux réseaux ?

L'enseignement catholique s'est converti à ce libéralisme économique. Une sorte d'union sacrée, idéologique et politique, de l'école catholique avec les thèses les plus libérales de la droite explique la multiplication des concessions faites à l'enseignement privé. Une telle fusion « œcuménique » consacre un mariage d'intérêts réciproques et semble porter la menace de privatisation du service public.

Sous le prétexte hypocrite d'un enterrement de la guerre scolaire, Les nouveaux privilèges concédés au privé créent les conditions d'une guerre permanente.

La citoyenneté, la mixité sociale, face à la crise économique, constituent de nouveaux défis, de nouveaux enjeux de société pour l'école publique laïque. Les principes fondateurs d'une école obligatoire, gratuite et laïque garante de la liberté de conscience de citoyens en devenir s'imposent aujourd'hui d'autant plus impérieusement. Pourtant, certains osent prétendre que ces fondamentaux républicains ont perdu de leur pertinence. Ils luttent pour remarier l'Eglise et l'Ecole en vue d'anéantir la séparation des Eglises et de l'Etat. La mise en cause de l'Ecole publique est intimement liée avec la mise en cause du caractère laïque de la République.

**Seule l'Ecole publique, affranchie de toute tutelle, ecclésiale ou autre, sans distinction d'origine, sociale, culturelle ou religieuse, peut promouvoir l'égalité des chances et l'émancipation de toutes et tous.**

### Pour en savoir plus

À consulter :

[www.main-basse-sur-ecole-publique.com/](http://www.main-basse-sur-ecole-publique.com/)

[www.eglise-et-ecole.com/](http://www.eglise-et-ecole.com/)

Eddy Khaldi, militant de la laïcité, n'est pas adhérent du SNPEFP-CGT, ni même de la CGT.

Pour autant, nous nous retrouvons tout à fait dans son analyse. Ses livres ou contributions sont précieux pour mettre à jour un certain nombre de dérives du système, comprendre les enjeux de l'évolution du système éducatif en France, voire travailler aux mesures concrètes à mettre en œuvre pour modifier le paysage éducatif de notre pays.

Sur ce dernier point, pour le SNPEFP-CGT, les options divergent légèrement.

Pour Eddy Khaldi, il faut couper les fonds publics aux établissements privés, ce qui les conduira à demander leur intégration dans l'enseignement public pour survivre.

D'après nous, il est nécessaire au préalable de travailler à la fonctionnarisation sur place des personnels de l'enseignement privé, ce qui conduira in fine à la « Nationalisation » de l'enseignement, et donc à l'aboutissement de notre revendication commune : fonds publics - école publique. Cette évolution, à moyens globalement constants pour l'Etat, permettrait d'accueillir tous les jeunes du pays dans un service public, laïque et gratuit, sans pour autant menacer l'existence des établissements dans lesquels nous travaillons actuellement, en maintenant sur place leurs équipes.

Simplement, la structure « politique » de ces établissements serait modifiée, les Ogec seraient remplacés par une gestion administrative directe et les personnels seraient tous payés directement par la Trésorerie Générale (aujourd'hui, les personnels Ogec sont (mal) payés par les établissements, au moyens de subventions publiques versées par l'Etat. Supprimons les intermédiaires !

Ces évolutions ne peuvent que résulter que d'un choix politique. Les partis progressistes doivent se saisir de cette question pour que l'école soit au cœur d'un véritable débat de société lors des prochaines présidentielles.

Les syndicats de l'enseignement public doivent également pousser dans ce sens. Aujourd'hui, cette question est délaissée par ces acteurs majeurs du monde de l'éducation. C'est pourtant via l'enseignement privé que le gouvernement expérimente la plupart des mesures « de libéralisation » de l'Education Nationale.

C'est au SNPEFP-CGT, seul syndicat représentatif de l'enseignement privé portant cette revendication, d'agiter ce sujet pour le mettre en débat. C'est à chacun de nous de le porter, dans nos établissements ou à l'extérieur, en fonction de nos engagements associatifs ou politiques...

Si des initiatives sont prises en ce sens dans vos régions, n'hésitez pas à nous en informer, voire à solliciter la participation du syndicat.